

# COMMUNE DE CATENAY

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 10 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le vendredi dix juillet à dix heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Norbert CAJOT, Maire.

**Présents** : CASTELAIN Mathieu, CAUVILLE Philippe, CUVILLY Didier, DONCKELE Chantal, DOUBLET Alain, FLEURY Jean-Claude, GUENET Marie, GOSSE Sophie, OLIVIER Alain, PHILIPPE Éric, CATHELINE Delphine, ROBIN Patrick, HELLUIN Christine, QUINTARD Isabelle

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal DONCKELE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 12

### **Délégués pour les élections sénatoriales**

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale du 30 juin 2020 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020,

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes.

Il s'agit de :

- Alain DOUBLET,
- Marie GUENET,
- Isabelle QUINTARD,
- Mathieu CASTELAIN.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Les candidats pour être délégués titulaires sont :

- Alain OLIVIER,
- Mathieu CASTELAIN,
- Norbert CAJOT.

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- |                     |         |
|---------------------|---------|
| - Alain OLIVIER     | 12 voix |
| - Mathieu CASTELAIN | 12 voix |

- Norbert CAJOT

12 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

Les candidats pour être délégués suppléants sont :

- Isabelle QUINTARD,
- Alain DOUBLET,
- Sophie GOSSE.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- |                     |         |
|---------------------|---------|
| - Isabelle QUINTARD | 12 voix |
| - Alain DOUBLET     | 12 voix |
| - Sophie GOSSE      | 12 voix |

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

## **Convention balayeuse avec la CCICV**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a acheté un tracteur et une balayeuse-désherbeuse et qu'ils peuvent être mis à disposition des communes via une convention.

La commune doit seulement acheter le balai latéral de la balayeuse et fournir l'eau et le gazole. Le prêt du tracteur et de la machine se fait à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à la convention avec la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin pour le tracteur et la balayeuse-désherbeuse ;
- d'accepter les termes de la convention ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention et tout document y référent.

## **Commission d'Appel d'Offres**

Vu les articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le maire, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Il est voté au scrutin secret pour les nominations sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (article L.2121-21 du CGCT). Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pouvoir au sein des commissions municipales ou si une seule liste a été présentée après appel

à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le maire (article L.2121-21 du CGCT).

Sont candidats au poste de titulaire :

- Mme Chantal DONCKELE
- M. Alain OLIVIER
- Mme Sophie GOSSE

Sont candidats au poste de suppléant :

- M. Jean-Claude FLEURY
- M. Philippe CAUVILLE
- M. Didier CUVILLY

Sont donc désignés en tant que :

Délégués titulaires :

- Mme Chantal DONCKELE
- M. Alain OLIVIER
- Mme Sophie GOSSE

Délégués suppléants :

- M. Jean-Claude FLEURY
- M. Philippe CAUVILLE
- M. Didier CUVILLY

## **Décision modificative sur le résultat 2020**

M le Maire indique que la trésorerie, après avoir eu le retour du budget primitif 2020, que le résultat de l'exercice est mal arrondi. L'exercice 2020 (fonctionnement + investissement) est de 149 556.32 € alors que l'arrondi inscrit au budget primitif est de 149 555.00 €.

La différence est de 1,32 €. L'arrondi étant supérieur à 1.00 €, il faut une décision modificative pour remettre 1.00 € dans le 002 – excédent de fonctionnement reporté.

Il propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

### Recettes

764 – Revenus des valeurs mobilières de placement	- 1.00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	+ 1.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessus.

## **Demande de subvention de l'amicale des Jeunes Sapeurs-pompiers**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Buchy concernant une demande de subvention exceptionnelle car ils participent à des cérémonies officielles : commémorations 8 mai, 14 juillet, 11 novembre, messe dans une église de Paris, ravivage de la flamme du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe, défilé sur l'avenue des Champs Elysées.

Après vote, à 12 voix contre, 0 voix pour et 0 abstention, le conseil municipal décide de ne pas verser de subvention exceptionnelle à l'Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Buchy.

Fait et délibéré ce jour,

Le Maire,  
Norbert CAJOT